

**Commission de Régulation du
Secteur de l'Electricité**

**ATTRIBUTION PROVISoire POUR LA SELECTION DE PRODUCTEURS INDEPENDANTS
D'ELECTRICITE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE CENTRALES SOLAIRES
PHOTOVOLTAÏQUES D'UNE CAPACITE CUMULEE DE 60 MWAC.**

Dans le cadre de la sélection de producteurs indépendants d'électricité pour la mise en place de centrales solaires photovoltaïques d'une capacité cumulée de 60 MWac, la Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité (CRSE) a lancé un Appel d'offres le 13 octobre 2017.

A la date limite de dépôt, la Commission a reçu 14 offres de la part de 8 Soumissionnaires parmi les 13 Pré-qualifiés lors de la première étape du processus d'Appel d'offres. Ces offres concernent les sites de KAHONE et de TOUBA pour un nombre de 7 chacune.

Suite à l'évaluation des offres reçues conformément aux critères technique et commercial définis dans le Document d'Appel d'Offres, 12 ont été déclarées conformes.

Ainsi, la Commission a procédé à l'ouverture des offres financières correspondantes.

Le détail des tarifs proposés en période d'exploitation est présenté dans les tableaux ci-dessous :

Rang	Offre de KAHONE	Tarif (c€/kWh)
1	ENGIE + MERIDIAM	3,8016
2	Nareva Holding + Abu Dhabi Future Energy Compagny PJSC "Masdar"	3,8899
3	Access Infra Africa + Total Eren S.A	4,3900
4	Actis Energy 4 + Mulilo Group Holdings Proprietary Limited	4,5036
5	Scatec Solar	4,5999
6	Acciona Energia SA	5,7930

Rang	Offre de TOUBA	Tarif (c€/kWh)
1	ENGIE + MERIDIAM	3,9831
2	Nareva Holding + Abu Dhabi Future Energy Compagny PJSC "Masdar"	3,9899
3	Access Infra Africa + Total Eren S.A	4,3900
4	Scatec Solar	4,6299
5	Actis Energy 4 + Mulilo Group Holdings Proprietary Limited	4,8888
6	Al Nowais Investments LLC + Aldwych Power Holdings Limited + Alten 2010 Energías Renovables S.A.	5,1640


Ces tarifs sont indexés au taux de 1,20% l'an. En période d'exploitation anticipée, les tarifs sont réduits de 40%.

Suite à l'évaluation financière, le Consortium ENGIE & MERIDIAM a proposé les tarifs les moins disant, présentés ainsi qu'il suit :

- 3,9831 c€/kWh (26,1673 FCFA/ kWh) pour le projet de TOUBA ; et
- 3,8016 c€/kWh (24,9749 FCFA/kWh) pour le projet de KAHONE.

En conséquence, le Consortium ENGIE & MERIDIAM est déclaré attributaire provisoire pour les projets de TOUBA et de KAHONE.

En application de l'article 6 du Règlement d'Application de la Commission n° 13-2016 du 18 octobre 2016, les candidats disposent d'un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la date de publication, soit au plus tard le 12 avril 2018 à 16 heures GMT, pour former un recours gracieux auprès de la CRSE, aux adresses électroniques appel_offres@crse.sn et crse@crse.sn avec copie à l'attention de Stefan Rajaonarivo – Chargé d'Investissement Senior (IFC) srajaonarivo@ifc.org

Le Président

Ibrahima Amadou SARR